

Communauté de Communes  
de Desvres-Samer

Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-deux juin à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le jeudi quinze juin, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence d'Aimé HERDUIN

---

**Délibération n°37-2023-06-22**

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Philippe DELBARRE, M. Aimé HERDUIN, M. Thierry CAZIN, M. Marc DEMOLLIENS, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, M. M. Christophe COUSIN, M. Guy LAMBERT, M. Jean-Claude RETAUX, M. Philippe DEMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. André LELEU, M. Bernard TASSART, M. Hervé BROUART, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, Mme Annick POCHET, M. Alain MACQUINGHEN, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Alain LOUVET, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

M. Etienne MAES à M. Thierry CAZIN  
M. Claude PRUDHOMME à M. Aimé HERDUIN  
Mme Marylise THILLIEZ à Mme Chantal TERNISIEN  
M. Bruno LEDUC à Mme Nathalie TELLIER  
M. Jean-Luc MARCOTTE à M. Marc DEMOLLIENS  
M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE  
M. Samuel GEST à M. Christophe DOUCHAIN  
M. Luc VAN ROEKEGHEM à Mme Laurence LEFEBVRE  
Mme Maryse BEAUSSE à Mme Anita THOMAS

Etaient remplacés :

M. Marc DENAUAUX par Mme Véronique DUCROCQ  
M. André BAHEUX par M. Jackie BAHEUX  
M. Joël COQUET par Mme Eveline COMPIEGNE

Etaient excusés :

M. Ludovic DUTRIAUX  
Mme Nicole DARQUES  
Mme Ludivine MOREAU

Etaient absents :

M. Lucien LABASQUE  
M. Bertrand FLAHAUT

Secrétaire de séance : M. Vincent LACHERE

Accusé de réception en préfecture  
062-200018083-20230628-D3720230622-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2023  
Date de réception préfecture : 28/06/2023

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	38
Excusés avec pouvoir à un titulaire	9
Remplacés par un suppléant	3
Excusé	3
Absent	2
Nombre de votes	47

## Délibération n°37-2023-06-22

### Objet : Modification de la taxe de séjour

Vu la délibération n°09-2015-11-24 instaurant la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes de Desvres-Samer,

Vu la délibération n°04-2016-04-14 modifiant les modalités de perception de la taxe de séjour,

Vu la délibération n°12-2018-06-28 modifiant le barème de la taxe de séjour pour les meublés de tourisme non classés ou en attente de classement,

Vu la décision n°24-2020-06 modifiant les tarifs de la taxe de séjour 2021 sur le territoire,

Vu la délibération n°33-2021-06-24 modifiant les tarifs de la taxe de séjour 2022 sur le territoire,

Il est demandé au conseil communautaire de modifier les tarifs de la taxe de séjour applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 selon le tableau ci-dessous :

Types d'hébergement	Catégories	Tarif 2023 en €	Tarif 2024 en €
<b>Campings</b>	Non classé ou en attente	0.20	0.20
	1* ou 2**	0.20	0.20
	3*** 4**** ou 5*****	0.30	0.35
<b>Chambres d'hôtes</b>		0.50	0.55
<b>Hôtels/Gîtes/meublés classés en étoile(s)</b>	1*	0.50	0.55
	2**	0.50	0.60
	3***	0.60	0.70
	4****	0.80	0,90
	5*****	1.30	1.50
<b>Emplacements aménagés d'aires de camping-cars</b>		0.20	0.20
Hébergements non classés ou en cours de classement (gîtes ruraux/meublés de tourisme, hôtels)	Non Classés en étoiles	<b>4% du montant de la nuitée par personne (Tarif plancher max de 1.30€/pp/nuit)</b>	<b>4% du montant de la nuitée par personne (Tarif plancher max de 1,50€/pp/nuit)</b>

Accusé de réception en préfecture  
062-200018083-20230628-D3720230622-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2023  
Date de réception préfecture : 28/06/2023

**Approuvé à l'unanimité**

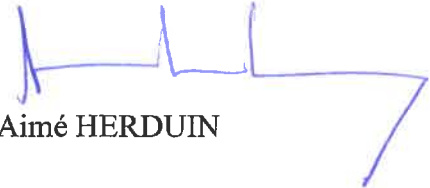
Fait et délibéré à Desvres, le 22 juin 2023

Le secrétaire de séance



Vincent LACHERE

Le Vice-Président



Aimé HERDUIN